

CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE AUTOUR DU PROJET DE
CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES (27.01.2021)



Protégeons la Camargue et la Crau des grandes infrastructures !

Dans le cadre de la concertation publique autour du projet de contournement autoroutier d'Arles, et à l'occasion de la prochaine Journée mondiale des zones humides, célébrant cette année les 50 ans de la Convention RAMSAR dont la France est contractante depuis 1986, un collectif inédit, associant des communautés scientifiques, agricoles, naturalistes, associatives et citoyennes, prend la parole pour alerter sur les risques d'atteinte à l'intégrité de la Camargue et de la Crau, joyaux de biodiversité, terres d'élevages et de cultures de renommée internationale.

Nous, scientifiques, agriculteurs, riziculteurs, manadiers, gardians, et citoyens du Pays d'Arles et d'au-delà, alertons sur la menace qui pèse sur la Camargue, première zone humide de France, et sur la plaine de la Crau, steppe méditerranéenne unique en Europe. Ces deux territoires sont actuellement mis en danger par ce projet, imaginé il y a 25 ans pour décongestionner la traversée d'Arles, régulièrement saturée. Si la nécessité d'une gestion maîtrisée du trafic routier, pour des raisons évidentes de sécurité routière ou de santé publique n'est nullement remise en cause, c'est à la condition de ne pas mettre en péril ces deux zones naturelles et agricoles remarquables.

Or, le tracé retenu, dit du « Sud Vigueirat », traverse la Crau verte, la Camargue orientale, le Rhône et la Grande Camargue. Au-delà de la destruction de 140 à 200 hectares d'espaces agricoles, c'est l'ensemble de cette zone qui serait défigurée. L'équilibre vital et l'unité de ce territoire en seraient totalement bouleversés, de façon irréversible.

La Camargue, enserrée entre les deux bras du Rhône et la mer Méditerranée, est, du point de vue de la biodiversité, l'un des espaces les plus riches et diversifiés d'Europe. Sanctuaire fragile d'une faune et d'une flore exceptionnelles, protégées par une Réserve Nationale (depuis 1927) et par un parc naturel régional (depuis 1970), elle est un écosystème unique. Entre les lagunes salées et les marais d'eaux douces en passant par les espaces contrastés de la Crau, de nombreuses espèces animales et végétales rares y trouvent refuge.

La Camargue et la Crau, ce sont aussi des cultures et des élevages uniques qui façonnent ces paysages typiques du delta du Rhône et contribuent à leur biodiversité. Ce tracé franchit des rizières certifiées IGP Riz de Camargue, des champs d'agriculture biologique, des espaces de production de foin de Crau AOP, des pâturages de Mérinos d'Arles labellisés IGP Agneau de Sisteron et des zones d'élevage de taureaux AOP et de chevaux de race Camargue. (La Camargue et la Crau verte constituent le berceau de l'élevage du taureau et du cheval Camargue.) Ce projet d'autoroute met en péril ces écosystèmes et ces paysages uniques ainsi que toutes les activités humaines qui les façonnent. Les savoir-faire de ce territoire ont pourtant une renommée mondiale. Dernier exemple en date, la reconnaissance de la transhumance comme patrimoine culturel immatériel en France en vue d'une inscription à l'UNESCO.

Altérer ces sites majestueux, c'est porter atteinte aux atouts majeurs de la qualité de la vie et de l'attractivité touristique aux portes d'une ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est attenter à l'identité même de la Camargue et de la Crau qui guide la vie des habitants de cette terre, au quotidien, et à cette culture camarguaise et provençale qui fascine et attire les visiteurs du monde entier.

Accepter le tracé du « Sud Vigueirat » reviendrait à sacrifier ces richesses naturelles, culturelles et économiques sur l'autel du transport routier, alors même que la France s'est engagée à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). Nous nous y refusons. Nous nous opposons à ce projet, comme à tout autre qui viendrait porter atteinte à ce patrimoine unique de la Camargue ou de la Crau.

Ce tracé est incompatible avec les engagements de la France en matière de climat, de biodiversité et de non-artificialisation des sols. Nous exhortons le gouvernement à réaliser et admettre qu'il s'agit d'un projet dépassé, qui irait à l'encontre de ces accords, qui plus est l'année où le congrès mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature se tiendra sur notre territoire en 2021.

C'est pourquoi nous demandons à travers cette contribution que le tracé « Sud Vigueirat » ne soit pas mis en œuvre et qu'une variante respectant l'emprise routière actuelle soit réétudiée. Pour que la Camargue et la Crau soient définitivement protégées des grandes infrastructures. Pour que personne ni aujourd'hui ni demain ne puisse porter atteinte à ce trésor inestimable.

Signataires : Arles Camargue Environnement & Nature (ACEN) ; Tour du Valat ; Centre Français du Riz ; Comité Foin de Crau ; Agir pour la Crau ; Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ; Syndicat des Riziculteurs de France et filière ; FDSEA13 ; Fédération des Manadiers ; Fédération Départementale Ovine 13 ; Jeunes Agriculteurs ; Association bovine des Bouches-du-Rhône ; Association des éleveurs français de Toros de Combat ; Association des éleveurs de Chevaux de race Camargue ; France nature Environnement 13 ; Nature et Citoyenneté Crau Camargue Alpilles (NACICCA) ; Collectif des Riverains : Quel avenir pour Pont de Crau ? ; IGP Agneau de Sisteron ; AOP Taureau de Camargue ; Livre généalogique de la Raço di Biou ; Marais du Vigueirat ; Antique Confrérie des Gardians de Saint-Georges ; Société Nationale de Protection de la Nature.